Ville de Capendu

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. le maire en suite de la convocation en date du seize octobre deux-mille-vingt-six.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Sandra ROSSELL, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, M. Sébastien MEDEL, M. Jean-Luc DOUTÉ, Mme Marie-Laurence DE GANTÈS, M. Thierry RIEHL, Mme Emilie PERIN, M. Cyril CHAPUIS, Mme Gaëlle GAUDRON, Mme Morgane KENCKER, M. Robert SUBIAS, Mme Marie CASELLES, M. Cyril MAGGI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Sandra ROSSELL

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 15
Nombre de Membres présents : 15	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°64/2026
Convention cadre de partenariat avec l'IME de Capendu pour la mise œuvre d'actions d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

8.1 enseignement

M. le maire fait part à l'assemblée de la convention cadre présentée par l'IME de Capendu.

Les actions menées par l'IME permettent aux jeunes accueillis, en situation de handicap, de prendre part à la vie de la société à travers l'accès aux droits, à l'enseignement et à la vie professionnelle, à la citoyenneté, à la culture et aux loisirs. Les actions concourent à développer leurs capacités d'adaptation, d'autonomie et d'intégration.

La présente convention porte sur la mise en œuvre d'actions de découverte du milieu professionnel et de mise en situation pour les jeunes de l'IME, selon les modalités suivantes :

Élément	Détails
Bénéficiaires	3 groupes de jeunes (liste en annexe à la convention)
Lieu	Espaces verts de la promenade de la commune de Capendu
Période	Du 28/09/2026 au 28/06/2027
Horaires	Lundi 9h-12h et 14h-16h30 ; Mardi 14h-16h30
Encadrement	Responsabilité de l'IME (éducateurs dédiés)
Coût	Gratuit pour la commune
Assurances	Couverture RC souscrite par l'IME et la commune
Évaluation	Bilan commun en fin de convention (impact et perspectives)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100680-20261026-capendu_26_D64-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026

Ville de Capendu

Délibération N°64/2026

Ayant entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par vote ordinaire à main levée, à l'unanimité :

– d'autoriser M. le maire à signer la convention cadre de partenariat avec l'IME de Capendu et à toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La Secrétaire de séance,
Sandra ROSSELL

Le Maire,
Claude BUSTO

MAIRIE DE CAPENDU (Aude)

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet ***www.telerecours.fr***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100680-20261026-capendu_26_D64-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 27/10/2026